



Association IDé

43 rue Villedieu
BP 56
25701 VALENTIGNEY CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31/12/2021

PROCOMPTA SAS
Commissaire aux comptes
Valparc - ECOLE VALENTIN
BP 3058 - 25046 BESANCON CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

A l'Assemblée générale
de l'association IDé

43 rue Villedieu
BP 56
25701 VALENTIGNEY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de l'association IDé,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association IDé relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments, que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note "Faits caractéristiques - Autres éléments significatifs" de l'annexe des comptes annuels concernant le suivi des abandons de créances accordées ainsi qu'à la variation du périmètre des refacturations de charges transverses.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre association perçoit des subventions pour le personnel en insertion. Nos travaux ont consisté à examiner les données et hypothèses utilisées pour les subventions comptabilisées sur l'exercice, à vérifier les calculs effectués et à contrôler le correct rattachement à l'exercice des sommes reçues ou à percevoir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Besançon, le 15 juin 2022



Le Commissaire aux comptes
PROCOMPTA SAS
représentée par Pierre-Alain BARTHELEMY

Bilan ANC N° 2018-06



	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	42 293	30 663	11 631	1 161
Autres immobilisations corporelles	16 006	12 985	3 021	7 089
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	16 396	600	15 796	15 796
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts	5 267		5 267	5 267
Autres immobilisations financières	3 545		3 545	4 007
Total I	83 506	44 248	39 259	33 320
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services	4 551		4 551	
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	551 001	84 606	466 395	337 266
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	160 212		160 212	104 627
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	193		193	59 007
Charges constatées d'avance	14 750		14 750	21 456
Total II	730 708	84 606	646 102	522 355
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	814 215	128 854	685 361	555 675

Bilan ANC N° 2018-06

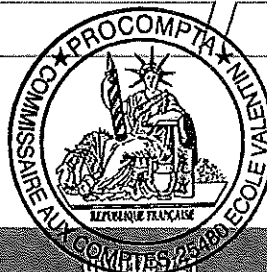


		Net au 31/12/20
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	32 014	32 014
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables	32 014	32 014
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	-168 350	-140 870
Excédent ou déficit de l'exercice	-735	-27 480
Situation nette (sous-total)	-137 070	-136 336
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	28 052	24 520
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	-109 018	-111 815
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		2 290
Total II		2 290
PROVISIONS		
Provisions pour risques	3 113	1 098
Provisions pour charges		
Total III	3 113	1 098
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	29 379	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	29 379	
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	566 950	448 809
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	183 666	182 566
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		571
Autres dettes	7 199	6 946
Produits constatés d'avance	4 073	25 210
Total IV	791 266	664 102
Ecarts de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	685 361	555 675

Compte de Résultat ANC N°2018-06



	12 mois	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	8	12
Ventes de biens et de services	557 037	485 520
Ventes de biens	155	248
Ventes de prestations services	556 882	485 272
Produits de tiers financeurs	476 596	453 820
Concours publics et subventions d'exploitation	476 596	453 820
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. comptable		
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	99 724	75 538
Utilisation des fonds dédiés	2 290	
Autres produits	5 073	-9 870
Total I	1 140 728	1 005 019
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	2 802	
Variations de stock		510
Autres achats et charges externes	493 959	481 271
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	15 167	18 731
Salaires et traitements	515 975	424 699
Charges sociales	108 262	96 911
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 950	11 119
Dotations aux provisions	3 113	1 098
Reports en fonds dédiés		2 290
Autres charges	28	8
Total II	1 146 257	1 036 637
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-5 529	-31 618
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		3 500
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	52	52
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges		150
Différences positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
Total III	52	3 702
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	225	809
Différences négatives de change		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV	225	809
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-173	2 893
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-5 702	-28 724
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 618	2 884
Sur opérations en capital	4 167	450
Reprises provisions, dép., et transferts de charges	1 530	1 411
Total V	7 314	4 745



Compte de Résultat ANC N°2018-06

	au 31/12/21 12 mois	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 347	3 351
Sur opérations en capital		150
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions		
Total VI	2 347	3 501
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	4 967	1 244
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	1 148 095	1 013 466
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII))	1 148 829	1 040 946
EXCEDENT OU DEFICIT	-735	-27 480
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole		
TOTAL		

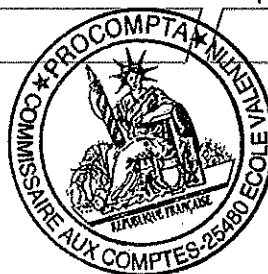


COMPTES ANNUELS

2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : I.D.E.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 685 361 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 735 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/05/2022 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'Entreprise d'Insertion IDE a pour mission de mettre en activité des personnes en difficulté d'insertion, orientées par l'association DEFI, voire par d'autres structures d'insertion, agréées par Pôle Emploi. Elle propose des contrats de travail à durée déterminée tels que prévus par la réglementation, renouvelables plusieurs fois pour une durée maximum de 24 mois et sans indemnité de fin de mission, et elle construit avec chaque personne concernée un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1) - Règlement ANC 2018-06

Le nouveau règlement comptable ANC 2018-06 est appliqué depuis l'exercice ouvert au 1er janvier 2020.

2) - La structure est fiscalisée depuis l'exercice 2000 ;

3) - Des produits en-cours sont comptabilisés pour 4 551.23 € au 31/12/2021.

4) - La provision pour indemnité de fin de carrière n'a pas été comptabilisée. Une estimation selon le principe de la méthode rétrospective des unités de crédit projetées définie par la norme comptable IAS N° 19 révisée par la norme FAS 87, conforme à la recommandation 2003 R-01 de CNC, aboutirait à un engagement de 14 614 € au 31 décembre 2021.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Départ à l'initiative du salarié
- Age de départ : 62 ans
- Taux de turn-over moyen

Règles et méthodes comptables



- Taux d'actualisation brut : 0.98%
- Revalorisation annuelle moyenne des salaires : 2 %
- Table de mortalité : INSEE 2021
- Taux moyen de charges sociales :
Cadres : 45 %
Non cadres : 40 %

5) - La structure n'a pas eu recours au bénévolat pour la gestion de ses activités en dehors des membres de son Conseil d'Administration.

Charges à payer : le montant des charges à payer, parmi lesquelles peuvent figurer certaines charges considérées du point de vue de l'Administration Fiscale comme des "provisions" à condition de figurer sur un état spécial annexé à la déclaration de résultat. Cette récapitulation vaut état de fait.

Provisions pour risques et charges : conformément au règlement CRC 2000-06 appliqué à partir du 1er janvier 2002, des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables



Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'appréciation est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques



Autres éléments significatifs

1-) Face aux difficultés de trésorerie rencontrées par IDé, et afin de préserver l'offre d'insertion assurée par l'ensemble des structures de «L'Ensemblier», l'association DéFI avait consenti plusieurs abandons de créances :

-> courant 2010 un abandon de créance à IDé pour un montant de 80 805 € au titre des prestations rendues au cours de l'exercice 2008. Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune, soit constatation d'un résultat comptable net avant impôt bénéficiaire et à condition que les dettes nées des prestations au titre de 2006 et 2007 soient remboursées totalement.

Au 31/12/2013, les dettes au titre des exercices 2006 et 2007 étaient apurées et le résultat de l'exercice 2013 s'élevait à 4 400.36 €. Un remboursement de cette dette avait, par conséquent, été comptabilisé pour une quote-part de 25% du résultat soit 1 100.09 €.

Par avenant en date du 13 mai 2015, les conditions de remboursement concernant cet abandon de créance ont été modifiées, elles engagent IDé au remboursement, dans les six mois de la clôture, d'un montant de 20 % des bénéfices comptables générés jusqu'à épuisement total de la dette, lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Constatation d'un résultat comptable bénéficiaire
- Fonds propres atteignent 100 000 €.

-> un second abandon de créance à hauteur de 100 000 € avait été consenti par DéFI en fin d'année 2012 concernant une partie des prestations rendues au cours de l'année 2010, afin de faciliter le retour à l'équilibre de la structure IDé.

Cette convention est également assortie d'une clause de retour à meilleure fortune, soit constatation d'un bénéfice net avant impôt bénéficiaire et des fonds propres atteignant un montant de 100 000 €, permettant ainsi de rembourser une somme égale à 20% des bénéfices comptables générés jusqu'à épuisement de la somme totale après constat du remboursement total des dettes générées au titre des années 2010, 2011 et 2012.

-> au 31/12/2018, l'association DéFI a octroyé un nouvel abandon de créance à hauteur de 35 K€ afin de permettre à la structure IDé d'équilibrer ses comptes au 31/12/2018. Cette convention est assortie des mêmes conditions de retour à meilleure fortune, soit constatation d'un bénéfice net avant impôt bénéficiaire et des fonds propres atteignant un montant de 100 000 €, permettant ainsi de rembourser une somme égale à 20% des bénéfices comptables générés jusqu'à épuisement de la somme totale après constat du remboursement total des dettes générées au titre des exercices antérieurs.

-> au 31/12/2021, le résultat de l'association IDé affiche une perte et les fonds propres restent inférieurs à 100 000 €, par conséquent les conditions de la clause de retour à meilleure fortune ne sont pas réalisées, donc aucun remboursement n'est comptabilisé au terme de cet exercice.

* Au 31/12/2021, la dette à l'encontre de l'association DéFI s'élève à 306 K€. Un échéancier a été mis en place avec un remboursement mensuel de 1.5 K€ le solde restant dû au 31/12/2021 s'élève à 43.5 €.
Des factures non parvenues sont également comptabilisées pour 85 K€.

2-) Le périmètre de l'Ensemblier, au sens de la participation aux charges transversales a été modifié, à effet au 1er janvier 2021. Les entités ENVIE 2E/ BTTI et ENVIE FC n'étaient jusqu'à présent pas concernées par les refacturations de charges transversales relatives aux services généraux. Au cours de l'exercice 2021, les refacturations à ces entités ont été les suivantes :

- ENVIE FC : 30 558 €
- ENVIE 2E : 61 396 €
- BTTI : 5 793 €

Conséquemment, les refacturations historiques aux autres entités de l'Ensemblier ont été impactées à la baisse d'un montant global de 98 K€.

Notes sur le bilan

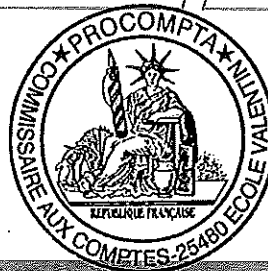


Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	47 987	11 446	17 139	42 293
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	31 672		16 971	14 701
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 305			1 305
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	80 963	11 446	34 110	58 299
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	16 396			16 396
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	9 274	52	515	8 812
Immobilisations financières	25 670	52	515	25 207
ACTIF IMMOBILISE	106 633	11 498	34 625	83 506

Notes sur le bilan



Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	46 826	976	17 139	30 663
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	25 485	3 633	16 971	12 148
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	402	435		837
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	72 714	5 044	34 110	43 648
ACTIF IMMOBILISE	72 714	5 044	34 110	43 648

Notes sur le bilan



Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 737 607 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

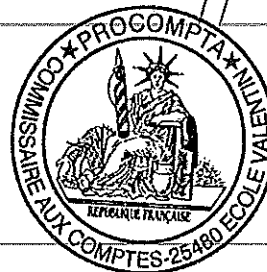
	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	2 832		2 832
Prêts	5 267		5 267
Autres	3 545		3 545
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	551 001	452 441	98 561
Autres	160 212	160 212	
Charges constatées d'avance	14 750	14 750	
Total	737 607	627 403	110 204
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établi	91 221
Org. soc. produits rec.	5 973
Produits à recevoir	1 513
Total	98 707

Des subventions d'exploitation à recevoir sont comptabilisées au 31/12/2021 pour un montant de 119 157 €

Notes sur le bilan



Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	600			600
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	82 700	1 906		84 606
Total	83 300	1 906		85 206
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		1 906		
Financières				
Exceptionnelles				

Fonds propres

Notes sur le bilan



Tableau de variation des fonds associatifs

	Débit Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds	32 014			32 014
Total fonds sans droit reprise	32 014			32 014
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	-140 870			-168 350
Résultat de l'exercice	-27 480	27 480	735	-735
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	24 520	5 062	1 530	28 052
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs	2 290		2 290	
Total fonds associatifs	-109 525	32 542	4 555	-109 018

Notes sur le bilan



Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	1 098	3 113	1 098		3 113
Total	1 098	3 113	1 098		3 113
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		3 113	1 098		
Financières					
Exceptionnelles					



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 791 266 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	29 379	29 379		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	566 950	304 050	262 900	
Dettes fiscales et sociales	183 666	183 666		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	7 199	7 199		
Produits constatés d'avance	4 073	4 073		
Total	791 266	528 366	262 900	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Frs factures non parvenues	161 407
Intérêts à payer	214
Dettes prov/congés payés	29 107
Pers. charges à payer	660
Ch. soc. / congés payés	8 552
Org. soc. charges à payer	197
Etat, charges à payer	258
Total	200 395

Notes sur le bilan



Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'av	14 750		
Total	14 750		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'av	4 073		
Total	4 073		

Autres informations

Engagements financiers

Crédit-Bail



	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				55 203	55 203
Cumul exercices antérieurs				8 618	8 618
Dotations de l'exercice				7 911	7 911
Amortissements				16 529	16 529
Cumul exercices antérieurs				6 789	6 789
Exercice				9 308	9 308
Redevances payées				16 097	16 097
A un an au plus				12 371	12 371
A plus d'un an et cinq ans au plus				33 760	33 760
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				46 132	46 132
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				531	531
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				531	531
Montant pris en charge dans l'exercice				9 308	9 308